

Procès-verbal de la réunion du CA du 3 Décembre 2022

1-Accueil et cooptations de Mme Nesibé Acar (site de Pézenas) et de Mme Christine Charpentier (site de Sète)

Vote : La cooptation de Mme Acar au conseil d'administration est adoptée à l'unanimité

Vote : La cooptation de Mme Charpentier au conseil d'administration est adoptée à l'unanimité

2- Prise d'acte de démission du CA et de leur fonction de Mme Anne-Marie Carrion (site de Sète) et de Mme Bénédicte Douillet (site de Pézenas).

3-Nominations

3-1 Nomination sur proposition de M Luigi Chignoli, Vice-président du site de Pézenas de Mme Nésibé Acar comme vice-présidente adjointe

▶ **Vote :** Cette nomination est adoptée à l'unanimité

3-2 Nomination sur proposition de Mme Hellin, Vice-Présidente du site de Sète de Mme Christine Charpentier comme vice-présidente adjointe.

▶ **Vote :** Cette nomination est adoptée à l'unanimité

4-Vote du CR du dernier CA du 1^{er} Octobre 2022

Vote : le CR du CA du 1 octobre est adopté à l'unanimité

5- Bilan Moral du Président pour l'exercice de novembre 2021 au 1^{er} décembre 2022 de l'Association (Bilan moral annexé au PV de l'AG du 10 décembre)

▶ **Vote :** le bilan moral du président pour l'exercice de novembre 2021 à décembre 2022 est adopté à l'unanimité (bilan entre 2 AG). Il sera présenté à l'AG au nom du CA qui l'a adopté.

6- Bilan financier présenté par M Boulmier de l'exercice du 1 septembre 2021 au 31 aout 2022 (validé sans correction ni remarque par l'expert-comptable) (Bilan annexé au PV de l'AG du 10 décembre)

M Ravaille remercie Ms Boulmier et Barale pour tout le travail accompli

▶ **Vote du bilan financier de l'exercice écoulé : Le rapport financier tel que présenté est adopté à l'unanimité**

Remarques qui concernent la trésorerie :

Le président rappelle que pour les dépenses inférieures à 20€ l'accord préalable du trésorier ou président n'est pas indispensable mais pour les sommes supérieures, il faut l'accord du président avant l'achat, faire établir une facture détaillée au nom de l'UTL34. Tout matériel acheté, doit être rendu lorsque l'enseignant quitte l'UTL.

M Guyon fera l'inventaire du matériel durant cette année.

7- Préparation à l'A G O du 10 décembre 2022 à Lodève à 9h30

Pour les personnes dans l'impossibilité de venir à Lodève, des pouvoirs sont proposés ; après émargements, les listes des présents et les représentés (pouvoirs) sont à remettre à Mme Jégat la secrétaire, avant le début de la séance à 9h30.

8-Les conférences de Novembre/Décembre :

-Agde (1) : 1 sur « le Baigne de Guyane sous la 3 -ème république » qui a remporté un grand succès. Quelques absents par rapport aux inscrits

-Frontignan (2) : 1 sur les institutions européennes, 1 sur la Palestine

-Lodève (4) : 1 sur la Laïcité, 1 sur l'Océan, 1 sur la Palestine, 1 les institutions européennes

-Pézenas (3) : 1 sur : qu'est-ce qu'une pandémie ? 1 sur les arts non occidentaux , 1 prévue sur la Laïcité

Elles ont été proposées sur des créneaux libres de cours dans ces sites. Qui avaient des créneaux libres sur cette période.

9-Questions diverses :

9-1 Question concernant « l'inconfort » de la salle mise à notre disposition par la mairie de Lodève

9-2 Question : Quand serons -nous « organisateur de voyages ? ».

Rappel du président : l'UTL34 n'a pas vocation à être une agence de voyages, et l'UTL34 n'organise pas de voyages.

Être organisateur impose des règles énoncées par des lois qu'il faut respecter.

Actuellement l'UTL a donné mission au Club « Culture et Loisirs » de l'UTL, de relayer vers les adhérents des informations de voyageurs qui proposent et organisent des voyages et sorties culturelles.

Le président rappelle que pour communiquer l'information sur un voyage proposé et organisé par un prestataire de voyages, il faut soumettre un projet à la commission-club, qui, si elle valide la possibilité de donner l'information aux adhérents, le soumet ensuite au vote du CA.

Ce n'est qu'après l'adoption par vote du CA et à cette seule condition, que la publicité vers les adhérents et les inscriptions directement chez le voyageur avec acomptes, sont possibles.

► **Vote sur ce principe** : Adopté à l'Unanimité.

► **Votes pour autorisation de publicité sur le site et auprès des adhérents de voyages ou activités proposés et organisés par des prestataires de voyages et sorties**

- 1- **Vote pour l'autorisation de publicité pour l'activité danse écossaises le 17 03/2023 (information initiée par Mme Triggs) Adoptée à l'Unanimité**
- 2- **Vote pour l'autorisation de publicité pour un voyage sur cote almatine du 23 au 29/04/2023 (information initiée par Mme Manfredi) : Adopté à l'Unanimité**
- 3- **Vote pour l'autorisation de publicité pour la sortie le 26/04/2023« Le petit Train Jaune » (information initiée par M Clapiès) : Adopté à l'Unanimité**
- 4- **Vote pour l'autorisation de publicité pour les sorties à ITER Cadarache les 05/04/23 et 19/04/23 (information initiée par M Butez) : Adopté à l'Unanimité**

La secrétaire- adjointe : Christiane Clapies

Le président : Stéphane Ravaille